

AUREILHAN, le 23/02/2017

Convocation du Conseil Municipal

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal prévue le :

Jeudi 2 mars 2017 à 18h30
Salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Aureilhan

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 décembre 2016 ;
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires ;
- 3) Demande de subvention au titre de la DETR 2017 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- 4) Demande de subvention au titre du Fonds de Dynamisation des Communes Urbaines ;
- 5) Fusion des écoles Lamartine et Joliot Curie ;
- 6) Transports Scolaires : suppression du budget ;
- 7) Tarifs Garderie ;
- 8) Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel ;
- 9) Cession de la parcelle cadastrée AM 325p ;
- 10) Ressources Humaines : prime de responsabilité des emplois administratifs de direction ;
- 11) Approbation de l'attribution de compensation pacte financier et fiscal ménages ;
- 12) Poursuite de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour rectification d'une erreur matérielle de zonage ;
- 13) Poursuite de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme tendant à élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de la Tuilerie Oustau et à ouvrir à l'urbanisation cette zone ;
- 14) Classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AN 1138 ;
- 15) Transfert dans le domaine public communal des voies, réseaux, espaces verts du lotissement « Les Près de la Chartreuse » ;
- 16) Avis sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal ;
- 17) Dénomination des voies de desserte d'un ensemble immobilier situé avenue du Pic du Midi au lieu-dit Lapujole Nord ;
- 18) Signature d'avenants aux marchés de travaux de réhabilitation du Centre Jean Jaurès ;
- 19) Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie ;
- 20) Syndicat Départemental d'Énergie : programme d'éclairage public 2017 : éclairage du passage entre l'avenue des Cèdres et la Maison du Temps Libre ;
- 21) Etablissement d'une convention de servitude de passage sur la parcelle communale cadastrée A562 ;
- 22) Etablissement de deux conventions de servitude de passage pour l'implantation de puisards d'eaux pluviales en terrains privés sur la rue Jean-Jacques Rousseau ;
- 23) Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE

